

Décision

Générale

colonial

Décision n° 519 décision n° 519 du 16 mai 1952

n° 519

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mai 1952

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952

Date du numéro
1 juin 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé à solde entière d'une durée de trois mois est accordé à M. Bourale Omar, patron de remorqueur de la Direction du Port. La présente décision aura effet pour compter de la date de sa notification.